

République Démocratique du Congo



Le Gouvernement

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DU
PROGRAMME DU GOUVERNEMENT A L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Honorable Président de l'Assemblée nationale ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés nationaux,

C'est avec humilité que je viens me présenter ce jour devant votre Auguste Chambre, ce grand temple de notre démocratie, afin de répondre au devoir que m'imposent les dispositions de l'article 90 de la Constitution, devoir consistant à solliciter solennellement la confiance des élus du peuple, que vous êtes, appelés en ce moment historique à se prononcer souverainement sur le programme du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, que j'ai l'insigne honneur de diriger.

Mais, avant de m'atteler à cette tâche, je voudrais, avec votre permission, rendre un vibrant hommage à Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'Etat, qui, dans son rôle de régulateur du bon fonctionnement des institutions, a décidé de placer notre pays sur la voie d'un changement courageux de cap et de direction ce, à la suite des nombreux blocages d'ordre politique et institutionnel intervenus au cours de deux dernières années.

En effet, face à l'exaspération de nos compatriotes et au désarroi résultant de cette situation, le Président de la République n'a eu d'autres choix que celui de crever l'abcès et d'offrir au pays des nouvelles perspectives.

Les mêmes hommages, je voudrais les rendre aussi à vous, Honorables députés et élus légitimes de notre Peuple. Vous qui avez, dans un élan patriotique exceptionnel, avec courage et détermination, permis aux Congolaises et Congolais, du pays et de la diaspora, de pouvoir de nouveau regarder l'avenir avec espérance et sérénité.

La requalification de la Majorité parlementaire au sein de nos deux Chambres législatives marquera de manière indélébile les pages maîtresses des annales parlementaires de notre pays et enrichira indiscutablement les manuels de science politique ici comme ailleurs, dans le monde entier.

Ainsi, vous avez donné à notre peuple l'espoir de vivre une nouvelle ère et le droit de prétendre à un changement radical, dans un élan de cohésion et d'unité nationales.

Nul n'ignore cependant, qu'au moment où nous sommes ici rassemblés, beaucoup de nos compatriotes tombent sous le coup de la barbarie et du terrorisme, notamment dans les parties Est et Nord-Est de notre pays. D'autres encore ont été fauchés par diverses calamités, mais aussi par la Pandémie à COVID 19. Avant d'entrer dans le vif de mon propos, je voudrais solliciter de vous Honorable Président et avec l'autorisation de l'assemblée plénière, une minute de silence en leur mémoire.

(Je vous remercie)

Honorables Députés nationaux,

Notre pays est à la croisée des chemins. Il fait face à des défis existentiels colossaux qui nous placent devant l'obligation de lever des options audacieuses et murement réfléchies.

Ces défis, vous ne les ignorez pas car, plus que quiconque, c'est vous qui détenez le tableau complet de leur étendue réelle. J'aurai l'occasion, à travers les lignes qui suivent, d'en faire un bref état des lieux lorsque j'aborderai la situation secteur par secteur.

Les Congolais sont lassés par nos discours et nos bonnes intentions. Ils exigent désormais, de leurs Gouvernants, des actes concrets avec impact direct dans leur vie de tous les jours.

Notre devoir est, dès lors, celui de nous hisser à la hauteur de leurs nombreuses attentes, mieux exprimées lors des consultations menées par le Chef de l'Etat et qui constituent dorénavant, les défis auxquels notre Gouvernement doit s'attaquer.

Le temps n'est-il pas arrivé, Honorables Députés, pour que nous puissions enfin créer une véritable Union Sacrée de la Nation pour plus de prospérité, plus de solidarité, plus de sécurité, plus d'emplois, plus de justice et pour une meilleure gestion économique par la bonne gouvernance ?

Nos compatriotes ne demandent pas mieux que de vivre dans la paix et la sécurité, de travailler dans la dignité, de faire étudier leurs enfants, de les nourrir, de les soigner et de préparer leur avenir dans la sérénité.

Ce Gouvernement n'a qu'une seule ambition : *« celle de concrétiser la volonté que vous avez exprimée de placer le pays sur l'orbite du progrès et de la prospérité. »*

Il s'agit de faire triompher le droit sur l'arbitraire, la prospérité sur la misère, la paix sur la guerre, la cohésion sur la division et la solidarité sur l'égoïsme.

Honorable Président ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés,

Fort de cette assignation, le Gouvernement que le Président de la République m'a chargé de diriger, vient soumettre à votre souveraine appréciation son programme d'actions devant s'appliquer pour le reste de la législature en cours.

A l'instar du précédent, ce programme, **Honorables Députés**, s'articule autour de 15 piliers regroupés en 4 grands secteurs d'activités dont la mise en œuvre devra mener à la construction d'**UN ETAT FORT, UN ETAT PROSPERE ET UN ETAT SOLIDAIRE**. Il se décline comme suit :

- I. Premier secteur : **Politique, Justice, Administration publique, Défense et Sécurité,**

Ce secteur comprend quatre piliers de l'action gouvernementale :

- **Pilier 1** : Pacification du pays et promotion de la réconciliation, de la cohésion et de l'unité nationales ;
- **Pilier 2** : Renforcement de l'autorité de l'Etat et promotion de l'Etat de droit ainsi que de la démocratie ;
- **Pilier 3** : Participation au leadership, à la consolidation de la paix, à la stabilité et au développement de l'Afrique ; redynamisation de la diplomatie et la réhabilitation de l'image de marque du Pays;
- **Pilier 4** : Lutte contre la corruption et les crimes économiques

II. Le deuxième secteur, visant l'**Economie et les Finances**, aligne trois piliers :

- **Pilier 5** : Amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, des entreprises du Portefeuille et des Finances de l'Etat ;
- **Pilier 6** : Amélioration du climat des affaires et promotion de l'entrepreneuriat ainsi que de la classe moyenne ;
- **Pilier 7** : Diversification de l'économie et création des conditions d'une croissance inclusive ;

III. Le troisième secteur est celui de la **Reconstruction du Pays**. Il cible également trois piliers de l'action gouvernementale :

- **Pilier 8** : Modernisation des infrastructures de base et aménagement du territoire national ;
- **Pilier 9** : Promotion et développement des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication ;
- **Pilier 10** : Lutte contre le changement climatique et création des conditions d'un développement durable.

IV. **Quant au Secteur Social**, le quatrième et le dernier, il brasse les cinq derniers piliers ci-après :

- **Pilier 11** : Amélioration des conditions sociales : logement, santé, éducation et emploi ;
- **Pilier 12** : Développement du secteur de l'eau et de l'électricité ;
- **Pilier 13** : Lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale ;
- **Pilier 14** : Autonomisation de la femme et promotion de la jeunesse
- et enfin, **Pilier 15** : Promotion de la culture, des arts, du sport et des centres de loisirs.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés Nationaux,

La première ambition de mon Gouvernement est de CONSTRUIRE UN ETAT FORT.

A cet effet, la pacification de l'Est du pays, en particulier, à Beni, à Butembo, en Ituri et dans le Nord-Katanga, est une urgence nationale. Le Gouvernement entend mobiliser tous les moyens requis pour éradiquer tous les groupes armés et mettre fin à cette crise sécuritaire, sous l'impulsion du Président de la République, Commandant Suprême des Forces Armées.

Dans cette optique, aucune option ne sera exclue, y compris celle de la proclamation, par le Chef de l'Etat, de **l'état d'urgence sécuritaire dans toutes les zones en proie à des violences et aux conflits armés, avec comme conséquences notamment le remplacement de l'Administration civile par l'Administration militaire dans lesdites zones.**

Ces mesures s'imposent au vu de la gravité de la situation et de la persistance du cycle infernal de la violence dont nos populations sont victimes depuis plus de 20 ans.

Parallèlement à ces mesures, il s'avérera nécessaire de **poursuivre les efforts de réconciliation et cohésion nationale en cours, par l'organisation des barzas communautaires et intercommunautaires, ainsi que d'une justice transitionnelle efficace.**

Dans le même élan de la résolution de la crise sécuritaire dans l'Est du pays et en vue de contribuer à la consolidation de la paix dans les Grands Lacs, le Gouvernement entend continuer à respecter et à s'assurer du respect par les autres Etats des engagements pris dans le cadre du Pacte international sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs.

Concomitamment à cette action de pacification, mon **Gouvernement poursuivra, sans désespérer, les réformes du secteur de sécurité en cours. Ainsi que vous le savez, ces réformes touchent aussi bien l'Armée que la Police et les Services de sécurité**

Il s'agira concrètement, d'ici à la fin du présent quinquennat, de **créer dans l'Armée et dans la Police des Unités d'élite bien formées et bien équipées**, capables de se projeter victorieusement dans les zones de guerre et de conflits. Cela passera notamment par le recyclage et la réorganisation des unités existantes ainsi que par l'organisation des cycles de formation spéciale et spécifique pour les nouvelles unités.

Le Gouvernement s'emploiera, en effet, à doter les Forces Armées, la Police Nationale et les Services de Renseignements **de tous les équipements et moyens d'actions appropriés.**

Il va sans dire que, dans cette recherche de la montée en puissance de nos forces, **le Gouvernement renforcera tous les mécanismes de contrôle interne et externe de l'Armée, de la Police et des Services de sécurité, afin de renforcer la discipline et la sanction.**

C'est ici le lieu de saluer le courage et l'abnégation de nos forces de sécurité, qui défendent avec bravoure l'étendard de notre nation, au prix de leurs vies.

Votre Gouvernement veillera à réserver, à ces héros de la nation, une reconnaissance méritée et un traitement à la hauteur de l'énorme sacrifice consenti pour préserver l'intégrité de notre pays et la vie de nos concitoyens.

Par ailleurs, dans le but de motiver davantage nos militaires et nos policiers, **le Gouvernement s'efforcera d'améliorer progressivement leurs conditions de vie.**

Honorables Députés,

Dans le même axe de la réforme du secteur de sécurité, il s'imposera aussi de **mettre sur pied une politique de défense et de sécurité**, s'appuyant sur les six fonctions classiques et stratégiques de l'Armée et de la Police, à savoir : « **Connaître – Prévenir – Anticiper – Dissuader - Protéger et Intervenir** ». Dans ce cadre, le Gouvernement initiera des projets de lois de programmation militaire et policière.

Nous sommes une Nation forte ! Nous devons avoir une Armée et une Police puissantes qui répondent à cette vocation !

Pour le Gouvernement, l'Armée doit demeurer la muraille de nos frontières et, la Police, la gardienne de nos villes et villages !

Et, pour être tout à fait complet dans ce pilier sécuritaire, le Gouvernement annonce que le programme de « Désarmement, Démobilisation et Réinsertion », en sigles DDR, et celui de « Stabilisation et Reconstruction des zones sortant des conflits armés », en sigle STAREC, vont être fusionnés en un seul programme dénommé « Désarmement, Démobilisation, Réinsertion Communautaire et Stabilisation », DDRCS en sigle, non seulement pour plus de cohérence, mais aussi et surtout, pour parvenir plus efficacement à une **réinsertion holistique des démobilisés** vers des activités économiques et d'intérêt public, loin du métier des armes, et cela à travers notamment une série de formations professionnelles. J'y veillerai personnellement.

En conséquence, le Gouvernement n'entend plus accepter, dans aucun accord, l'incorporation des rebelles au sein de l'Armée ou de la Police !

Concernant les Services de renseignements, le Gouvernement poursuivra la politique initiée par le Chef de l'Etat consistant à **humaniser ces services**, afin de les adapter au contexte démocratique de notre pays.

Dans cet élan, il s'agira de renforcer leurs capacités, notamment en matière de prévention des risques ou des crimes ainsi que dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés Nationaux,

Concernant la gouvernance politique du Pays, autre pilier important de notre Programme, le Gouvernement entreprendra plusieurs actions, notamment autour des grands axes ci-après :

- Premièrement, assurer la promotion de l'Etat de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance. A cet égard, le Gouvernement compte beaucoup sur le pouvoir judiciaire pour garantir les droits et libertés fondamentaux, combattre l'impunité et les antivaleurs sous toutes leurs formes et restaurer l'autorité de l'Etat. Il sera question essentiellement de :
 - veiller à l'indépendance de la justice et au bon usage du **pouvoir d'injonction du ministre de la Justice sur les magistrats du parquet**,
 - réorganiser l'assistance judiciaire gratuite en activant le dispositif en vigueur relatif à l'accompagnement des indigents;
 - entamer le déploiement de la procédure pénale numérique. ;
 - revisiter la politique carcérale, notamment en ce qui concerne les conditions de détention, le traitement des infractions de faible gravité et le déploiement d'audiences foraines. Tout ceci pour garantir une justice équitable à tous les citoyens et rapprocher la justice des justiciables ;
 - **améliorer sensiblement les conditions de vie et de travail des magistrats et de l'ensemble du personnel judiciaire ;**
 - poursuivre le processus d'installation des juridictions des ordres judiciaire et administratif dans l'ensemble du pays.

Deuxièmement, le Gouvernement s'emploiera à **mobiliser les ressources conséquentes pour la Justice** ; ce qui permettra notamment la mise en place d'un programme de recrutement et de formation continue tant des magistrats que du personnel judiciaire.

Honorables Députés,

Autant votre Gouvernement s'activera à améliorer les conditions de vie et de travail des Magistrats ainsi que du personnel judiciaire, autant il se montrera intransigeant et intraitable contre le comportement abusif des acteurs de ce secteur.

A cet effet, une lutte sans merci sera engagée contre la corruption, la concussion, la facilitation de la délinquance fiscale, le déni de justice, la lenteur injustifiée dans les procédures judiciaires. Il en sera de même pour ce qui est de l'atteinte aux droits fondamentaux, ainsi que de toutes autres atteintes aux droits garantis aux particuliers.

Honorables Députés

Un autre volet important dans ce chapitre de renforcement de l'autorité de l'Etat c'est la construction d'une administration publique forte et efficace, socle sur lequel doit reposer le vrai développement de notre pays.

Sous l'impulsion du Président de la République, le Gouvernement entend non seulement parachever le processus de la réforme de l'Administration publique engagé il y a quelques années, mais aussi initier des politiques publiques innovantes appelées à améliorer les conditions de vie et de travail des fonctionnaires de l'Etat.

Il s'agit notamment de veiller au rajeunissement de notre administration publique dans le cadre de la mise en œuvre de différents programmes dont ceux du Programme de réforme et de rajeunissement de l'Administration Publique (PRRAP), de l'Ecole nationale de l'Administration (ENA), de jeunes professionnels, etc.

A ce titre, votre Gouvernement s'engage d'abord à améliorer les conditions de vie et de travail des agents et fonctionnaires de l'État ; puis à réhabiliter, à construire et à équiper des bâtiments publics dans toutes les provinces, y compris dans les territoires, les secteurs et les chefferies.

D'autres actions consisteront notamment à la facilitation de **l'organisation des élections syndicales à tous les niveaux de l'Administration publique, dépolitiser effectivement l'Administration des territoires, promouvoir l'Administration des non-originares et organiser des concours de recrutement notamment des Administrateurs.**

Dans le même axe, **le Gouvernement poursuivra le recensement des effectifs de la Fonction publique avant l'application, autant que possible, du « barème de MBUDI »**, et ce après concertation avec les syndicats.

A cet égard, **une conférence des syndicats de la Fonction publique sera convoquée** afin de trouver un consensus, notamment sur la mise en application effective et progressive de ce barème. Ce sera également l'occasion pour le Gouvernement de **doter le Pays, d'une manière définitive, d'une politique salariale des agents publics**, respectant toutes les règles et tous les principes en la matière.

La réforme du système de retraite ainsi que la mise en œuvre du régime de sécurité sociale pour les agents et fonctionnaires de l'Etat seront également poursuivies et finalisées.

Mon Gouvernement mettra un accent particulier sur **le renforcement de la culture et de la pratique du suivi-évaluation à tous les niveaux de responsabilité étatique**. Dans toutes les Administrations, il s'agira non seulement d'instaurer la pratique de l'envoi des lettres de

missions ou de signature des contrats de performance, mais aussi et surtout, d'imposer l'obligation de rendre compte, notamment à travers des rapports de service réguliers et fréquents.

Parce que nous avons parlé de l'administration locale, et comme vous le savez, notre Constitution a levé l'option de rapprocher l'Administration des Administrés par la décentralisation.

Le processus de **décentralisation** entamé dans notre pays connaît dans sa mise en œuvre, des entraves de divers ordres dont principalement l'absence de volonté politique dans l'application des textes la régissant, en particulier sur la question budgétaire et financière.

La faiblesse dans la mobilisation des ressources, l'absence d'activités économiques créatrices de richesse, le manque d'infrastructures de base, la pauvreté ainsi que les crises politiques récurrentes entre les Assemblées provinciales et les exécutifs provinciaux – pour ne citer que ceux là – minent le bon fonctionnement des entités décentralisées.

A ce propos, la priorité du Gouvernement consistera à régler lesdites crises politiques qui paralysent le fonctionnement des provinces et mettent en mal la collaboration entre les Gouverneurs et les Assemblées provinciales.

De manière transparente, le Gouvernement devra s'assurer que chaque institution provinciale joue son rôle en toute responsabilité.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement s'emploiera à apporter des solutions idoines aux questions de rétrocession aux provinces, de la mise en place effective de la chaîne de la dépense provinciale en vue de garantir la transparence dans l'exécution de leurs édits budgétaires.

Il veillera au contrôle des finances provinciales, notamment par la Cour des comptes et l'Inspection Générale des Finances et mettra à la disposition des exécutifs provinciaux des indicateurs de développement qui seront présentés lors de l'évaluation trimestrielle. Il veillera à ce que la politique d'endettement des exécutifs provinciaux prenne en compte la soutenabilité budgétaire.

En ce qui concerne le recensement et l'identification de la population, je tiens à préciser qu'il s'agit des opérations normales et ordinaires d'un Etat responsable, qui visent simplement à connaître le nombre de ses habitants et à doter chaque citoyen d'une carte d'identité pour des fins de gestion et de planification. Le Gouvernement qui travaille pour l'organisation et la tenue des élections générales dans le délai constitutionnel, **n'entend nullement conditionner celles-ci à la réalisation complète desdites opérations.**

Concernant les réformes électorales et institutionnelles, il est impératif que, désormais, nous fassions des élections, un vecteur de paix, de cohésion et de progrès, plutôt qu'un motif de déchirement et un rendez-vous de la violence.

Le sacrifice consenti par notre peuple pour la tenue des élections démocratiques doit trouver sa juste contrepartie dans des scrutins transparents et crédibles.

C'est à ce prix que nous allons consolider notre démocratie et garantir à chaque citoyen la jouissance de son droit constitutionnel d'influencer la gestion publique à travers le choix de ses élus.

Pour cela, j'aimerais rassurer la représentation nationale que, dès son investiture, votre Gouvernement mettra tout en œuvre pour baliser le chemin des élections à venir, que nous voulons tous transparentes et apaisées. Il constituera des provisions budgétaires annuelles pour le financement des élections et inscrira, chaque année dans le budget de l'Etat, des crédits nécessaires pour ce faire. Il assurera la disponibilité permanente desdits crédits, de manière à ne pas compromettre financièrement l'organisation cyclique des élections dans notre Pays. Il y va de la bonne marche de notre démocratie !

Ensuite, s'agissant de la réforme de notre système électoral, particulièrement à travers certaines modifications de la loi électorale, de la loi organique portant organisation et fonctionnement de la CENI et, le cas échéant, de quelques dispositions Constitutionnelles pertinentes, **le Gouvernement encouragera la recherche du consensus au sein de la classe politique sur ces questions.**

Honorable Président,

Honorables Députés,

Dans l'axe touchant aux relations extérieures, le Gouvernement réaffirme l'ouverture de la République Démocratique du Congo au monde et sa volonté inébranlable de coopérer avec toutes les nations éprises de démocratie, de justice et de paix. Aussi s'engage-t-il, sous l'impulsion du Président de la République, à renforcer notre action diplomatique et à intensifier la coopération avec l'Afrique et le monde. C'est ici le lieu de saluer le dynamisme diplomatique imprimé par le Chef de l'Etat depuis son accession à la tête de notre pays ainsi qu'en témoignent tant son élection à la tête de l'Union africaine que les différents ballets diplomatiques.

Dans cette optique, mon Gouvernement s'inscrit dans la logique de :

- redynamiser la diplomatie de notre pays, notamment par le réchauffement de nos relations avec les pays voisins et les 5 membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies.
- mettre la diplomatie au service du retour de la paix dans les zones à conflits et s'en servir pour, d'une part, éradiquer l'activisme sur le sol congolais des groupes armés et de forces terroristes, et d'autre part, combattre l'exploitation illicite de nos ressources naturelles.
- capitaliser la position stratégique du pays et sa présidence de l'Union Africaine pour renforcer la coopération avec les partenaires bi et multilatéraux aux plans politique,

économique et socio-culturel avec un accent particulier sur la lutte contre la pandémie à COVID 19.

- améliorer les conditions de travail du personnel diplomatique.

Pour ce qui est de la MONUSCO, le Gouvernement comprend bien les frustrations d'une partie de l'opinion nationale, non satisfaite de son action sur le terrain des opérations à l'Est du pays.

Quoiqu'il en soit, il procèdera, avec le Conseil de Sécurité à l'évaluation de l'action de la MONUSCO au regard des derniers développements de la situation sécuritaire pour l'ajuster en tenant compte du processus du retrait progressif de ses troupes en cours et de la résolution 2556.

Honorable Président ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés,

L'ambition suivante de mon Gouvernement **est de CONSTRUIRE UN ETAT VERITABLEMENT PROSPERE au cœur de l'Afrique.**

Cela passera indubitablement **par le redressement et la diversification de l'économie du Pays ainsi que par la construction ou la reconstruction de ses infrastructures.**

En dépit des efforts fournis par les différents Gouvernements, les grandes crises économiques connues par notre pays depuis les années 1970, et qui se sont accentuées plus tard, n'ont jamais été résolues de façon profonde et durable. Le secteur productif reste toujours exigu et déficitaire par rapport à l'offre de consommation ; le secteur commercial demeure peu compétitif par rapport à d'autres économies ; les finances publiques toujours déficitaires, tandis que le secteur des infrastructures accuse un niveau de régression et de dégradation sans précédent. Bien plus, les effets de la crise sanitaire due à la pandémie à Coronavirus, ont durement affecté notre tissu économique.

Tout cela fait que notre économie reste l'une des plus faibles et des moins compétitives que compte le continent, en dépit de l'immensité de ses ressources.

L'enjeu aujourd'hui est de faire face à la fois aux conséquences de cette pandémie et aux défis classiques qui s'imposent à notre économie. Votre Gouvernement compte, également miser sur le numérique qui est l'un des secteurs qui a prospéré durant cette période de crise.

Pour atteindre une croissance économique inclusive et faire de notre pays **un Etat prospère**, le Gouvernement axera son action autour des piliers ci-après :

- **Dans le secteur « Economie et finances »**, le Gouvernement s'investira à améliorer la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, des entreprises du portefeuille et des finances publiques. Il sera aussi question de favoriser l'amélioration du climat des affaires afin

d'attirer les investissements et assurer la promotion de l'entrepreneuriat et de la classe moyenne. Il s'agira ensuite de concrétiser, dans les faits, l'impératif de la diversification de notre économie, afin de créer les conditions d'une croissance inclusive, gage d'un progrès durable ;

- **Dans le secteur de la « Reconstruction »** du Pays, les trois piliers importants restent la modernisation des infrastructures de base et l'aménagement du territoire ; la promotion et le développement du numérique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; la création des conditions d'un développement durable.

Tout d'abord, à propos de la diversification de notre économie, toutes les actions à mener viseront, bien sûr, la redynamisation et la promotion de tous les secteurs de notre économie.

Mon Gouvernement mettra un accent particulier **sur la revanche du sol sur le sous-sol**, c'est-à-dire **sur l'agriculture**. Il ne s'agira plus de ne compter que sur le seul secteur minier ou pétrolier. **L'agriculture doit redevenir le premier secteur pourvoyeur des richesses et d'emplois dans notre Pays**. Il en sera de même du **tourisme**.

L'ensemble de ces secteurs devant être boostés par une politique d'**industrialisation** que mon Gouvernement s'engage à mettre en œuvre.

Pour cela, le Gouvernement prévoit notamment de :

- promouvoir le paysannat par la constitution des coopératives agricoles ;
- créer une véritable Banque de Crédit Agricole pour financer le développement de ce secteur ;
- relancer l'agriculture vivrière, industrielle et pérenne ainsi que la pêche et l'élevage.

A cet effet, le Gouvernement sollicite de votre auguste Assemblée l'accélération du processus d'adoption de la proposition de loi modifiant et complétant la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture.

En outre, le Plan directeur d'industrialisation dernièrement conçu sera appliqué pour redynamiser ce secteur. Ce Plan permettra de consolider la base industrielle, en favorisant une plus large transformation locale des produits agricoles, de pêche et d'élevage, de même que l'implantation des parcs agro-industriels et des zones économiques spéciales.

Honorables Députés,

Pour combattre l'exode rural et décongestionner nos villes ; pour favoriser le développement de nos campagnes et inciter les cadres à y vivre, le Gouvernement lance, à dater de ce jour, un plan de développement rural dénommé « **A chacun un toit et un champ dans son village** ». Il s'agit d'inciter les cadres congolais à se construire une maison et à acquérir un champ au village, dans le respect des normes.

Quant au tourisme, le Gouvernement en fera l'un des leviers de la diversification de l'économie en créant, notamment à travers les Partenariats Publics-Privés, des conditions propices à son extension et à son essor, en tant qu'industrie respectueuse de l'écosystème et de la biodiversité, participant de manière substantielle à la création des richesses.

L'autre action majeure à mener dans ce pilier par mon Gouvernement consistera en la **formalisation du secteur informel de notre économie**. Il s'agira d'organiser, de catégoriser et de regrouper toutes les activités informelles qui se déroulent dans notre Pays dans l'objectif de les intégrer dans l'économie formelle et de les protéger.

En ce qui concerne **le secteur minier**, le Gouvernement continuera à le promouvoir et à accroître sa contribution à l'économie ainsi qu'aux recettes publiques.

A cet effet, il entend, dans le respect du Code et du Règlement miniers :

- mettre en œuvre un programme de certification minière en vue de valoriser et protéger les actifs miniers ;
- réorganiser les marchés locaux des minerais ;
- impliquer davantage les Nationaux par différentes incitations à l'investissement dans le secteur minier ;
- lutter contre le bradage des ressources minières et la spéculation dont elles font l'objet sur les marchés financiers internationaux au détriment de la République ;
- veiller à la sauvegarde des intérêts de la RDC dans les Joint-ventures ;
- renforcer les mesures de lutte contre l'exploitation et le trafic illicites des minerais, particulièrement dans l'Est du pays ;
- mettre en œuvre une stratégie de création d'une chaîne de valeurs des produits miniers notamment par l'installation des industries de transformation locale ;
- mettre en œuvre effectivement les dispositions légales en vigueur en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Par ailleurs, conformément au code et au règlement miniers, votre Gouvernement veillera à l'application stricte de la taxe sur le superprofit au regard de l'embellie enregistrée sur les cours des métaux.

Il s'assurera du respect du monopole de la sous-traitance au profit des nationaux dans les conditions fixées par la loi ; il appuiera la création des centres de négoce et des marchés agréés en vue de garantir la traçabilité de nos minerais ; il sécurisera les centres d'exploitation artisanale des minerais, notamment en y déployant la Police des mines.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement va promouvoir les coopératives minières ; impliquer la Société civile et l'Autorité coutumière dans la résolution des conflits miniers ; opérationnaliser l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Minerais Stratégiques (ARECOMS) afin de permettre le fonctionnement de l'Entreprise Générale de Cobalt (EGC) et

poursuivre la mise en place du Fonds Minier pour les Générations Futures (FOMIN) conformément au Code minier.

Dans le secteur des hydrocarbures, le Gouvernement veillera notamment à concrétiser son autonomie par rapport au secteur minier, dans le respect de la législation en vigueur, afin d'accroître également sa part contributive à l'économie.

Pour cela, le Gouvernement mènera des actions, tant en amont qu'en aval du secteur, notamment en certifiant et en rendant accessibles des réserves pétrolières et gazières du pays ; en y lançant des appels d'offre utiles ; en renforçant l'exploration et la production des hydrocarbures, du gaz naturel et des biocarburants en vue de réduire le déficit énergétique du pays ; en augmentant les capacités de transformation du secteur, grâce à la construction des raffineries adaptées ; en améliorant le réseau de stockage, de transport et de distribution du pétrole et du gaz pour un approvisionnement optimal du pays en produits pétroliers et gaziers, etc.

De même, le Gouvernement s'emploiera à finaliser le projet de transformation du gaz de Moanda en Electricité.

Parallèlement au travail de restructuration des entreprises du secteur, le Gouvernement s'engage à alléger et à réorganiser la structure des prix des produits pétroliers et diligentera un audit à cet effet.

Honorables Députés,

Les actions du Gouvernement dans tous ces secteurs visent essentiellement à **l'amélioration de nos finances publiques**, gage de la réussite de ce programme. Dans ce secteur, le Gouvernement se montrera particulièrement exigeant et rigoureux.

La priorité des priorités consistera à **assainir les finances publiques**, notamment par la mobilisation accrue des recettes budgétaires et le respect strict de la Loi des finances afin de garantir une meilleure qualité de la dépense publique. Le Gouvernement annonce, d'ores et déjà, qu'à l'horizon 2024, il parachèvera la migration du budget-moyen, que nous avons actuellement, vers le budget-programme ; ce qui améliorera tant la qualité de la recette que celle de la dépense.

Dans le même élan, le Gouvernement va renforcer en amont les mécanismes de vérification, de contrôle et de surveillance dans les secteurs les plus exposés à la criminalité économique et à la corruption et ce, avec le concours de tous les organes de contrôle, notamment l'Inspection Générale des Finances et la Cour des Comptes.

C'est dans ce but que mon Gouvernement va finaliser la réforme fiscale en cours ainsi que l'adoption du nouveau code des Impôts.

Dans ce domaine, la stratégie du Gouvernement portera aussi sur la rationalisation des mesures fiscales préférentielles (régime des exonérations) et l'interdiction des compensations.

Une réforme rationnelle de la fiscalité passe par certaines mesures dont notamment :

- La mise en œuvre du décret portant instauration d'une perception unique des taxes parafiscales aux frontières ;
- La mise en place effective des caisses enregistreuses appelées à rendre plus efficace la mobilisation de la TVA ;
- L'unification des régies financières nationales en vue de l'instauration d'une Autorité des revenus ;
- L'informatisation et la numérisation desdites régies, dans le cadre du parachèvement de la chaîne de la recette ;
- La modernisation des infrastructures douanières, notamment celles de la surveillance électronique des frontières ;
- La réduction du nombre d'actes générateurs des recettes non fiscales ;
- L'instauration d'un impôt global sur les revenus des personnes physiques ;
- L'uniformisation des numéros d'identification des contribuables à travers l'identifiant unique.

En outre, votre Gouvernement réaffirme sa détermination à renforcer la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme par l'évaluation et la réactivation des structures spécialisées existantes en la matière.

Quant à la réforme des entreprises du Portefeuille de l'État, le Gouvernement la poursuivra et s'attèlera notamment à trouver rapidement des solutions aux problèmes qui gênent la relance de certaines d'entre elles dont la GECAMINES, la SNCC, la MIBA, la SAKIMA, la SOKIMO et la Société minière KISENGE-Manganèse.

Le Gouvernement prendra d'autres mesures économiques et financières, notamment la restructuration de la dette publique intérieure ; la restructuration de la Banque Centrale du Congo ; le renforcement du contrôle des structures des prix des produits de base ; l'application effective de la loi relative aux marchés publics ; la finalisation du processus de mise en œuvre du Traité et des Actes Uniformes de l'OHADA ; la gestion, la numérisation et la protection du patrimoine mobilier et immobilier de l'Etat contre les aliénations et autres spoliations ; la réduction du train de vie des Institutions publiques ; l'application rigoureuse de la loi sur le petit commerce, la promotion de la Classe moyenne, etc.

Honorables Députés,

Dans le domaine de la numérisation, votre Gouvernement a décidé de créer un ministère dédié à ce secteur innovant pour mieux encadrer le rôle transversal des nouvelles technologies de l'information et de la communication, en vue d'une digitalisation accrue de notre Administration publique et de notre Economie. Il va de soi que cette option permettra

l'augmentation du taux de pénétration de ces nouvelles technologies sur l'ensemble du Territoire national, la diminution sensible du coût des communications et l'accroissement des revenus de l'État. C'est le cas avec le secteur foncier où la numérisation et la sécurisation des titres ont réduit sensiblement les conflits et amélioré les revenus du trésor dans ce secteur.

Sous ce volet, les actions à entreprendre sont multiples. A titre d'exemples, le Gouvernement s'appliquera à **mettre rapidement en œuvre le Plan National du Numérique après sa validation suivant les procédures en la matière**, en vue de matérialiser la digitalisation de l'Economie et de l'Administration publique. Il sera procédé, à cet effet, à l'adaptation de la législation congolaise des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) aux normes internationales et à l'évolution technologique.

L'interconnexion de toutes les Provinces en fibre optique, le renforcement des capacités du personnel de l'État en Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication NTIC ainsi que la construction du Réseau de base à fibre optique.

D'autres actions, notamment la consolidation de la régulation et du contrôle des opérateurs de télécommunication, seront entreprises avec rigueur et méthode.

Enfin, le Gouvernement mettra un accent particulier sur la Recherche scientifique et sur l'innovation technologique, plus que jamais nécessaire dans ce secteur.

Honorables Députés,

Sur le plan de l'environnement et du **Développement durable**, au vu de sa position stratégique au cœur de l'Afrique et de ses immenses ressources naturelles, la République Démocratique du Congo est appelée à jouer un rôle plus qu'important dans la transition énergétique mondiale et la lutte contre le changement climatique. C'est pour cela que le Président de la République qui accorde une grande importance à cette question cruciale et hautement stratégique pour l'avenir de l'humanité, a choisi de hisser le Ministère de l'Environnement au rang de Vice-Primature.

La stratégie du Gouvernement en cette matière repose sur trois approches : La préservation, la conservation et la restauration.

Pour ce faire, le Gouvernement s'activera à faire bénéficier à notre pays des compensations et fonds actuellement disponibles aux plans régional et international pour la conservation de son écosystème. A cet égard, il est tout de même inadmissible que la RDC qui est le pays qui protège le mieux les forêts tropicales ne bénéficie jusque-là d'aucun financement international pour ce faire.

A cet effet, le Gouvernement prévoit de **promouvoir l'écologie et la protection de l'environnement**, d'abord, en affirmant le leadership africain et mondial de notre pays dans les domaines de l'eau et de la forêt ; ensuite, en projetant pour l'avenir, ce que doivent être

les bases d'un développement durable situé à l'intersection entre l'économie, le social et l'écologie.

Pour y arriver, le Gouvernement entend évaluer toutes les potentialités des richesses nationales en biodiversité. Il veillera à leur équilibre et protégera de manière efficace la forêt et les tourbières présentes au Centre du Bassin du Congo. Il sera d'ailleurs mené, à cet égard, un véritable plaidoyer, au niveau tant national qu'international, pour attirer les financements nécessaires.

Honorables Députés,

Un autre pilier important de l'action de mon Gouvernement concerne **la construction et la réhabilitation des infrastructures de base**. Dans ce cadre, le Gouvernement envisage, en priorité, de construire, de réhabiliter et d'entretenir nos routes de desserte agricole grâce aux travaux de cantonnage manuel. A ce sujet, les routes de desserte agricole qui assurent la jonction avec des voies fluviales ou lacustres seront privilégiées.

En outre, la construction, la réhabilitation et la modernisation des routes d'intérêt national, provincial ou local ainsi que celles des voies ferrées, aériennes, fluviales et lacustres seront poursuivies inlassablement de manière à relier tout le Pays.

Le Gouvernement rassure que le port en eaux profondes de Banana, sera construit, sur base d'un contrat amendé et ce, avant le pont-route-rail Kinshasa-Brazzaville, sans oublier la modernisation de la route nationale n° 1.

De même, seront réhabilités et modernisés les ports de Matadi et de Boma, et le Gouvernement mettra en exécution la décision de fermeture de tous les ports privés illégaux.

Dans le secteur énergétique, en vue de faciliter l'accès de la population à l'eau potable et à l'électricité, et dans le but de promouvoir l'industrialisation du pays, le Gouvernement développera des projets des micro-barrages et des énergies propres et renouvelables, tout en poursuivant ses efforts d'attraction des investisseurs pour la matérialisation de la construction du barrage INGA 3 et GRAND INGA.

Cela nécessitera impérativement la réforme de l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga, ADPI en sigle et de l'Agence des Grands Travaux, en vue de lui donner une mission plus élargie.

Honorable Président ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés,

La Troisième ambition de mon Gouvernement est de **CONSTRUIRE UN ETAT SOLIDAIRE** qui protège et assure le bien-être de l'ensemble de ses citoyens.

Il est suffisamment connu que les différentes crises économiques que connaît la RDC depuis plusieurs années n'ont pas permis le développement du secteur social et ont laissé plutôt à l'abandon plusieurs couches de notre population.

Il n'existe pas de système de protection sociale universel dans notre Pays. Celui qui régit actuellement le salarié public ou privé n'est guère efficace, du fait de son faible financement. Le système sanitaire du pays est inefficace. Le système éducatif congolais est en déliquescence depuis plusieurs années.

Il n'est un secret pour personne que du fait de leur pauvreté, plusieurs Congolais n'arrivent plus à assurer l'avenir de leurs progénitures.

C'est pourquoi, dans la droite ligne de la vision du Chef de l'Etat, **le Gouvernement tient à inverser cette tendance par l'éducation et la promotion du travail pour tous.**

En effet, l'éducation confère le savoir pour le travail. Le travail crée la richesse dont la redistribution équitable permet une **solidarité réelle entre les différentes couches de la population.**

En vue d'améliorer la qualité de notre système éducatif, le Gouvernement compte réaliser les actions ci-après :

1. Améliorer le mécanisme de mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement. La volonté politique de mettre en œuvre la gratuité de l'enseignement est plus importante que tous les écueils que nous rencontrons dans sa concrétisation. Deux ans après sa mise en œuvre, nous en connaissons les principales difficultés.

Pour ce faire, le Gouvernement devra organiser un service spécialisé pour la gestion du mécanisme de la mise en œuvre de la gratuité, notamment par la prise en charge convenable des enseignants et des écoles. Il sera ensuite procédé à l'audit et à la restructuration du Service de Contrôle et de la Paie des Enseignants, "SECOPE", dans toutes les Provinces éducationnelles et les Bureaux gestionnaires, afin de maîtriser les effectifs et la paie du corps enseignant. Tous les responsables des abus et actes de sabotage dans ce secteur devront subir, de manière exemplaire, la rigueur de la loi.

C'est ici le lieu de remercier et de rassurer tous les partenaires qui accompagnent le Gouvernement dans ses efforts de redressement de notre système éducatif.

2. Poursuivre la réforme des programmes d'enseignement en RDC

3. Poursuivre le programme de réhabilitation, de construction, de modernisation et d'équipement des écoles primaires et secondaires, des établissements d'enseignement supérieur et universitaire dans toutes les Provinces.

4. Organiser les Etats Généraux de l'Education, de la Formation professionnelle et de la Recherche ;

5. Améliorer le traitement du personnel enseignant :

6. **Combattre la corruption dans les écoles, les Instituts supérieurs et les Universités**, en renforçant les mesures disciplinaires ;
7. **Promouvoir la formation technique et professionnelle**, par un dialogue renforcé et des actions concertées avec les acteurs publics et privés ainsi que les partenaires internationaux.
8. **Initier des programmes de formation technique et professionnelle en faveur des jeunes sans diplômes** et les verser dans les différents travaux de reconstruction du pays.

Par ailleurs, en matière de santé publique, le Gouvernement accorde priorité à :

1. La réalisation du projet de la couverture santé universelle ;
2. **La construction, la réhabilitation et l'équipement des hôpitaux et des centres de santé de l'Etat sur l'ensemble du territoire national.**
3. **L'élaboration d'un plan de réhabilitation et d'équipement des hôpitaux généraux de référence** dans chaque Ville et chaque Territoire, en associant les partenaires intervenant dans ce secteur ;
4. **La mise en œuvre du "Plan National de Développement Sanitaire" revu pour la période 2019-2023 ;**
5. **L'intensification de la lutte contre les endémies et épidémies**, notamment la COVID-19, le VIH-Sida, le virus EBOLA, la tuberculose, la rougeole, le choléra et le paludisme ;
6. **L'augmentation du niveau d'approvisionnement des produits pharmaceutiques et la diminution de leurs prix afin d'en ouvrir l'accès au plus grand nombre ;**
7. **L'amélioration de la qualité de la formation et le renforcement des capacités du personnel médical et paramédical ;**
8. **La mise en place d'un régime de sécurité sociale universelle**, tout en encourageant les mutuelles de santé créées par les privés.

En matière de logements sociaux, l'Etat devra conduire une politique consistant, d'une part, à encourager des promoteurs immobiliers privés et, d'autre part, à réaliser ses propres projets en faveur de certaines catégories sociales.

Quant à la culture, il convient de relever qu'elle constitue l'un des secteurs en décadence en République Démocratique du Congo, et pourtant, c'est un domaine qui regorge de bien des talents. A cet égard, le Gouvernement entend **revitaliser le secteur culturel en vue d'en faire un levier de l'affirmation et de la revalorisation de l'identité nationale ainsi que du rayonnement de notre pays au-delà des frontières nationales, comme par le passé.**

Honorable Président de l'Assemblée nationale

Honorables membres du bureau

Honorables Députés nationaux

En ce qui concerne tout particulièrement l'**objectif de la lutte contre la grande pauvreté**, j'annonce que celle-ci sera décrétée, « **grande cause nationale** », assortie de moyens budgétaires conséquents.

Pour ce faire, le Gouvernement entend promouvoir des politiques économiques et sociales favorables aux couches vulnérables, dont notamment la réalisation des investissements à haute intensité de main-d'œuvre, destinés à réduire drastiquement le chômage. Il s'engage à améliorer les transferts de revenus aux pauvres. En plus, il mettra en place une politique d'accompagnement et d'assistance sociale aux personnes démunies, vulnérables, ainsi qu'aux personnes vivant avec handicap.

La création des centres d'action sociale en faveur des enfants désœuvrés, communément appelés "enfants de la rue" ou "shegués", est également projetée, en vue de leur intégration socioprofessionnelle.

Le Gouvernement combattra ainsi l'exclusion, l'extrême pauvreté et la vulnérabilité partout où elles se manifestent et favorisera en même temps **l'installation des incubateurs**, en vue de réduire sensiblement le chômage et d'améliorer l'entrepreneuriat des jeunes.

C'est ici le lieu de rappeler, ***Honorables Députés***, les orientations du Chef de l'Etat sur la nécessité de vous associer, à l'occasion de vos vacances parlementaires, à la réalisation des projets de développement de vos circonscriptions respectives.

Honorables Députés,

En ce qui concerne l'axe de la promotion du Genre et de la Jeunesse, le Gouvernement, entreprendra, de manière suivie, les activités-phares ci-après :

1. Lancer dans les meilleurs délais la campagne "**Tolérance Zéro**" contre les violences basées sur le genre et intensifier la lutte contre celles-ci ;
2. Faciliter l'accès aux titres fonciers pour les jeunes producteurs agricoles ruraux, promouvoir et faciliter l'accès à des micro-crédits, notamment en faveur de l'entrepreneuriat des femmes, des paysans, des artistes et des jeunes ;
3. Octroyer des facilités d'accès aux soins médicaux pour les traitements spécifiques en faveur de la femme et de l'enfant ;
4. Investir dans la formation de la jeune fille et assurer l'autonomisation économique de la femme en milieu rural ;
5. Veiller à une meilleure représentation des femmes au sein des instances dirigeantes des entreprises et institutions publiques ;

6. Redynamiser le Fonds de garantie de l'Etat pour assurer les prêts des banques commerciales octroyés aux jeunes entrepreneurs et aux Petites et Moyennes Entreprises.

En ce qui concerne la promotion des arts, du sport, de la culture et du changement des mentalités, le Gouvernement entend notamment poursuivre la construction, la réhabilitation et la modernisation des stades de grandes compétitions et des stades municipaux dans chaque Province. Il assurera, en complément, la création des centres de formation sportive sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo.

Le Gouvernement prévoit aussi, dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé, la construction d'une grande maison de production musicale, théâtrale et cinématographique, pour la défense, l'illustration et la promotion de la culture, des arts et des sports, comme vecteurs de l'épanouissement du citoyen congolais.

Honorables députés nationaux

Il est plus que temps de redorer l'image de marque de notre pays au travers d'une communication stratégique, structurée, présentant la République Démocratique Congo comme un pays où la démocratie se consolide, où les droits et libertés sont respectés, où la presse fonctionne en toute liberté, dans la responsabilité, et donc, un pays où tous les espoirs sont permis. La communication sera donc utilisée comme vecteur important de la redevabilité, de la citoyenneté et de la construction de l'unité nationale.

Honorables députés,

Pour relever les défis et atteindre les objectifs que je viens de vous exposer, le Gouvernement de la République a besoin de la confiance et du soutien de la représentation nationale que vous êtes.

Par une réflexion dont le contenu demeure encore vrai aujourd'hui, Albert Camus expliquait que, je cite : « (...) Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse ». Fin de citation.

Oui, Honorables députés,

La tâche de votre Gouvernement dont j'ai eu l'honneur de présenter le programme, n'est pas de refaire le monde, mais plutôt de mettre en place une gouvernance efficace.

Honorables députés

Je sais que certains d'entre vous sont sceptiques, d'autres diront que c'est un catalogue de bonnes intentions, voire utopique. Face aux mêmes maux, il y a souvent le même diagnostic, et parfois le même remède.

Mais l'équipe de vos humbles serviteurs, que certains qualifient de Warriors, (j'espère qu'ils le seront) est animée d'un esprit nouveau, un esprit de transcendance pour, à tout prix, matérialiser la vision portée par le Président de la République et partagée « Le peuple

d'abord ». Ils ont l'obligation d'être différents, de se comporter avec exemplarité et d'être au rendez-vous des résultats.

Honorables députés,

Toutes les actions que je viens d'énumérer nécessitent des moyens et des ressources consistants à investir dans notre économie, avec comme objectif principal, la relance de l'activité économique, dans un contexte caractérisé par les effets pervers de la pandémie à COVID 19.

Le coût global du Programme enrichi du Gouvernement pour la période 2021-2023 se chiffre à l'équivalent en dollars américains de 36 Milliards, soit un coût annuel moyen de 12 Mds USD en linéaire. Cependant, son financement global sur les trois ans accuse un gap de 14 Mds USD. Ce déficit résulte de la différence entre le coût total du Programme et le financement prévu de 22 Mds USD sur cette période, tel que dégagé dans le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT), élaboré par le comité interministériel qui réunit des experts du Budget, du Plan, des Finances et de la Banque Centrale.

L'objectif poursuivi est de porter le budget annuel de l'Etat à une moyenne de 12 Milliards jusqu'en 2023. Mais, pour l'exercice en cours, étant donné que son Budget déjà promulgué s'élève à **6,6 Milliards USD**, la réalisation des objectifs d'accroissement des recettes et les exigences liées à la cohérence et à la conformité de la Loi relative aux finances publiques conduiront à terme à l'élaboration d'une Loi de finances rectificative.

Le financement du gap s'opèrera grâce aux mesures d'accroissement des recettes renforcées par la meilleure perspective de la conjoncture économique qui ramène la croissance à 0.8% en 2020, sur base des réalisations à fin septembre de la même année, contre des prévisions initiales à fin 2020 de -1.7 %. Cette amélioration des prévisions conjoncturelles pour 2021 est notamment liée à la hausse des prix du cuivre, de l'étain et du cobalt actuellement enregistrée sur le marché mondial.

En outre, les pistes ci-après permettront de réduire davantage le gap pour assurer le financement du présent programme :

1 : La prise en compte de quelques recettes additionnelles

- Le Gouvernement a déjà identifié plusieurs ressources additionnelles non prises en compte dans l'exercice budgétaire 2021. A savoir :
- Quelques redressements fiscaux initiés dans le secteur minier en phase d'aboutissement ;
- La redistribution de certains blocs pétroliers (1,3 milliards sur deux ans) ;
- Reliquat sur le Contrat Chinois (soit 2 milliards USD sur trois ans) ;
- L'appui budgétaire attendu dans le cadre de la conclusion du programme avec le FMI (1,6 milliards USD sur trois ans) ;
- L'engagement de la Banque Mondiale sur l'appui à la gratuité de l'enseignement primaire (reliquat 800 millions USD sur deux ans).

2 : la mise en œuvre des réformes

- Le Gouvernement s'engage à lancer une série de réformes à impact immédiat et susceptible de générer des ressources additionnelles et d'améliorer la performance des régies financières dans la mobilisation des recettes publiques.

3 : le recours aux financements innovants

- Le Gouvernement envisage également de recourir aux financements innovants par le truchement des secteurs les plus mondialisés : secteur privé, transports aérien et maritime, marchés financiers, (Ex : Partenariat Public-Privé, Euro-bonds, Bons du trésor, etc.)

4 : l'utilisation de certains comptes spéciaux

- Le Gouvernement envisagera également de recourir à l'utilisation des comptes spéciaux dont les activités participeront à la réalisation du programme gouvernemental principalement en ce qui concerne le pilier 8 relatif à la modernisation des infrastructures de bases et à l'aménagement du territoire national.

- Par ailleurs, comme il l'a été souligné ci-haut, l'effort du Gouvernement portera sur l'assainissement et la rationalisation des dépenses publiques. A cet égard, le Gouvernement s'engage à améliorer l'efficacité des dépenses publiques, faire respecter les procédures en matière de dépenses publiques, ce qui permettra de dégager d'importantes économies budgétaires qui seront affectées à certains piliers du programme d'actions du Gouvernement.

Honorable Président de l'Assemblée nationale ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés nationaux, élus légitimes du peuple congolais,

En concluant ce discours, mes pensées sont tournées particulièrement vers celles et ceux de nos compatriotes qui sont rongés et désarmés par le poids de la pauvreté et du chômage.

Je pense aux veuves, aux orphelins de nos concitoyens et de nos soldats tombés sur le champ d'honneur ; Je pense à nos frères et sœurs de l'Est qui dorment chaque nuit avec la peur de ne pas se réveiller en vie le matin ; je pense à tous ceux-là qui ont perdu la foi en la politique. Je voudrais leur dire que mon Gouvernement se tiendra à leurs côtés pour pouvoir définir en considération de leurs peines du quotidien les nouvelles perspectives d'avenir.

Je voudrais leur exprimer notre volonté, mieux notre détermination à agir, sous le leadership du Chef de l'Etat, et avec l'accompagnement du Parlement, pour leur rendre le bien le plus précieux de la vie qui leur a été confisqué : la paix.

La tâche sera gigantesque, certes, mais notre volonté l'est tout autant.

Face aux nombreux défis que j'ai énumérés ci-avant, la tentation au pessimisme peut s'exercer sur certains d'entre nous mais il y a dans chaque Congolais un instinct de grandeur et de patriotisme qui forge en lui l'espérance d'un sursaut national et d'un changement inexorable.

L'optimisme et la confiance doivent accompagner chacun de nos pas.

Oui, il est possible de remettre la République Démocratique du Congo sur le rail du progrès économique et social ;

Oui, il est possible, par le travail et par l'effort, de rendre à notre pays sa dignité, son rang et sa place dans le concert des nations ;

Oui, il est possible, avec l'apport et la volonté de tous les Congolais mais également avec l'appui de nos partenaires africains et de toute la communauté internationale, de permettre que la paix et la sécurité reviennent de manière définitive à l'Est et au Nord-Est de notre pays ;

Oui, il est possible d'agir pour que la justice sociale cesse d'être un mythe et devienne enfin une réalité dans notre pays. Oui c'est possible !

Les Congolais n'ont jamais baissé les bras y compris dans les périodes les plus sombres de leur histoire.

Aujourd'hui plus que jamais nous devons démontrer à la face du monde que "*impossible*" n'est pas Congolais.

En mettant en place l'idée d'une Union Sacrée de la Nation, le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, avait voulu rassembler et mobiliser toute la nation, dans sa diversité bien sûr, afin qu'elle retrouve la force et le statut de puissance au cœur du continent africain.

Nous devons nous battre pour faire gagner cette haute idée et cette noble ambition.

Honorable Président de l'Assemblée nationale ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés nationaux, élus légitimes du peuple congolais,

Tel est le résumé du programme du Gouvernement que j'ai l'insigne honneur de diriger et pour lequel je sollicite très humblement, conscient de la gravité de l'heure et des attentes du peuple, un vote d'approbation net en vue de son investiture.

Que Dieu bénisse la République Démocratique du Congo et son peuple.

Je vous remercie.